

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 06/2014

**Objet : Modification des limites du canton
- Recours gratuit auprès du Conseil d'Etat -**

L'an deux mille quatorze le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 13 - Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 1

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick CHAMINADE, Bernard JAYLES, Nicolas LORENZON, Françoise DUPIOL TACH, Michel CARRETEY, Bernard GIRY, Roseline PIGANIOL, François PORTET, Jean Pierre JEAN, Christian BEZOS.

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Annie BONNEAU qui a donné procuration à Christian BEZOS

ABSENT(S) : Guy LARTIGUE.

Secrétaire de Séance : **Bernard JAYLES**

Date de convocation : 25 février 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 13 novembre 2013 relative au projet de modification des limites des cantons du département de la Gironde demandant entre autres la concertation des acteurs locaux.

Au vu du décret n° 2014-192 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Gironde et malgré ce que prévoyait la circulaire aux Préfets de Manuel VALLS du 12 avril 2013, il n'y a pas eu de concertation sur le projet de découpage girondin.

Devant l'incohérence du découpage des cantons, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer au nom de la commune de GRIGNOLS une requête en annulation du décret relatif à la délimitation des cantons du département de la Gironde.

Il précise qu'il dépose aussi une requête en annulation à titre personnel en sa qualité de Conseiller Général.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la requête, à la majorité (12 voix Pour et 1 voix Contre) :

- Autorise Monsieur le Maire à adresser au Conseil d'Etat, au nom de la Commune de GRIGNOLS, une requête en annulation du décret n° 2014-192 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Gironde

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 14 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.

